



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Art 1 : Toute inscription fait l'objet d'une confirmation d'inscription accompagnée selon les formations d'un **guide de réflexion** permettant à **CDB CONSULTING** de mieux cerner les objectifs du stagiaire et au stagiaire de préparer son stage.

Art 2 : **CDB CONSULTING** se réserve le droit d'annuler toute session de formation ne réunissant pas le nombre suffisant de participants ou d'organiser l'action de formation sur un autre site que celui initialement prévu avec l'accord des participants.

Art 3 : Le stagiaire inscrit à titre individuel bénéficie conformément à la législation en vigueur d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat par lettre en AR. A l'issue du délai de rétractation il lui sera demandé le paiement de 30% de la formation, le solde intervenant en fin de formation.

Art 4 : 10 jours avant l'ouverture du stage, **CDB CONSULTING** envoie une **convocation écrite** précisant les dates, heures et lieu de la première journée de formation.

Art 5 : En cas d'annulation moins de 10 jours calendaires avant la date de formation choisie ou d'absence lors du déroulement des journées de formation, **CDB CONSULTING** facturera des débits de formation à hauteur de 50% du montant de la prestation (non imputables au titre de la formation).

Art 6 : **CDB CONSULTING** fera parvenir une **convention de formation** à l'entreprise ou un contrat pour une personne physique. Pour les stagiaires inscrits par leur entreprise, une facture convention sera adressée en fin de stage directement à l'entreprise. Pour une personne physique, un contrat sera conclu par **CDB CONSULTING**.

Art 7 : Des tests de niveau pourront être réalisés dans le cadre de certaines formations afin de créer des groupes homogènes.

Art 8 : En cas de renonciation durant l'action par l'entreprise bénéficiaire de l'exécution totale ou partielle de la formation, l'entreprise bénéficiaire s'engage à verser à **CDB CONSULTING** une pénalité contractuelle pour renonciation unilatérale d'interruption de la formation ou d'absence, dont le montant est fixé à la hauteur du prix du stage.

Art 9 : A l'issue de la formation, **CDB CONSULTING** délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats des acquis de l'action de formation.

Art 10 : **CDB CONSULTING** se délivre le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un sous-traitant. Le processus de recrutement des intervenants est à disposition du client sur simple demande.

Art 11 : En cas de force majeure, les obligations de **CDB CONSULTING relatives** à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Art 12 : L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de **CDB CONSULTING**, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de **CDB CONSULTING** et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de **CDB CONSULTING** sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations

CDB CONSULTING (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de **CDB CONSULTING**.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

Art 13 : Les échanges avec les équipes de **CDB CONSULTING** ont de base un caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

CDB CONSULTING s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

Art 14 : Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, les conditions de la charte de confidentialité de **CDB CONSULTING** sont alors applicables.

CDB CONSULTING s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, **CDB CONSULTING** s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Art 15 : Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent de Mulhouse, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

CDB CONSULTING Céline Ducloz Bruno 19 boulevard Alfred Wallach 68100 Mulhouse
SIRET : 523 261 345 00020
Enregistré sous le Nro d'activité de formation 42 68 02454 68

Mise à jour 21/02/2024